



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023

Date de convocation : vendredi 24 mars 2023

Délibération n° CC_2023_74
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,

M. Pierre-Henri JALLAIS à M. Fabrice

BARUSSEAU, M. Philippe CREACHCADEC à M.

Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M.

Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX à

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Céline

VIOLLET à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme

Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M.

Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Supplémentaire - Budget Annexe
"ZAC Centre Atlantique" - Exercice 2023

Le 30 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gaby TOUZINAUD, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Sylvie BARDEY, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Joseph DE MINAC, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : M. Gaby TOUZINAUD

RAPPORT

Le rapporteur expose que le compte administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique » a fait apparaître le résultat de clôture.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend l'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2022.

En outre, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

Après en avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu le budget primitif 2023 voté le 8 décembre 2022, par délibération n°2022-213 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2022 du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique », voté le 30 mars 2023, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2023 portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique »,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique »,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2023,

➤ La section de fonctionnement s'équilibre 692 465,00 €

- Les recettes intègrent la cession de terrains aménagés pour 692 465,00 € (chap. 70).
- Les dépenses correspondent aux flux d'actualisation du stock de terrains aménagés suite aux ventes estimées pour un montant de 692 465,00 € (chap. 042).

➤ La section d'investissement s'équilibre à 2 351 652,55 €

- Les recettes correspondent :
 - à la valorisation 2023 du stock de terrains aménagés pour 692 465,00 € (chap. 040).
 - à un emprunt d'équilibre pour un montant de 1 659 187,55 € (chap. 16).
- Les dépenses comprennent le déficit d'investissement reporté pour 2 351 652,55 € (chap. 001)

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 s'établit, par conséquent, comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général		70	ventes	692 465,00 €
042		692 465,00 €	042	Amortissement de subvention	
		total			total
		692 465,00 €			692 465,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
040	Total des opérations d'équipement		16	Emprunts	1 659 187,55 €
001	Déficit d'investissement reporté	2 351 652,55 €	040	sortie terrains	692 465,00 €
		total			total
		2 351 652,55 €			2 351 652,55 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « ZAC Centre Atlantique » pour l'exercice 2023, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX).
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Gaby TOUZINAUD



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.